COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE ACTIVITÉS CYCLISTES 77

📅 **Mercredi 14 janvier 2026**
🕐 **19h00**
📍 **Réunion tenue en visioconférence**

Participants

- David LEBON
- Duran WILDFRIER
- Laurent MAUNOIR
- Thierry OLIVIER
- Frédéric BOURGUIGNON
- Julien GUILLAUME

SOMMAIRE :

1️⃣ **Retour sur l'annulation du championnat cyclo-cross régional de Pringy** 1
2️⃣ **Désignation des bénévoles à récompenser – AG UFOLEP 77 du 27 mars 2026** 2
3️⃣ **Point sur les sélections pour le championnat national de cyclo-cross** 3
4️⃣ **Point sur le challenge Cyclo-cross** 3
5️⃣ **Cyclosport 2026 – Calendrier et organisations** 3
7️⃣ **Modification du règlement Cyclosport de Seine et Marne** 4
8️⃣ **Maillots et médailles** 4
9️⃣ **Challenge individuel et par équipes** 4
🔟 **Gestion financière** 5
1️⃣1️⃣ **Demandes de descentes de catégorie** 5
1️⃣2️⃣ **Points administratifs et divers** 5

1️⃣ Retour sur l'annulation du championnat cyclo-cross régional de Pringy

À la suite de la tempête ayant touché le département de la Seine-et-Marne, provoquant la chute de nombreux arbres et la fragilisation de plusieurs zones du parc communal de Pringy, un arrêté municipal a été pris par la mairie de Pringy le samedi 10 janvier 2026. Cet arrêté interdit tout accès au parc ainsi que l'organisation de tout événement, pour des raisons liées à la sécurité des personnes.

Le site, rendu impraticable et interdit au public par décision administrative, ne permettait plus la tenue du championnat régional de cyclo-cross initialement prévu à Pringy.

Dans ce contexte, la Commission Technique Régionale de cyclisme d'Île-de-France s'est réunie le lundi 12 janvier 2026 à 19h afin de prendre acte de l'annulation imposée de l'épreuve et d'examiner les décisions sportives à mettre en œuvre en conséquence.

Après échanges et analyse de la situation, la Commission Technique Régionale a acté l'annulation définitive du championnat régional de cyclo-cross prévu à Pringy, cette décision étant indépendante de la volonté des organisateurs.

Il a été décidé que le championnat régional de cyclo-cross se déroulera sur la prochaine épreuve inscrite au calendrier régional, organisée le 25 janvier 2026 à La Ferté-sous-Jouarre.

Cette épreuve servira de support officiel pour l'attribution des titres de champions régionaux. Le championnat est ouvert uniquement aux personnes titulaires d'une licence UFOLEP d'un club francilien.

Il est rappelé que la participation au championnat régional reste obligatoire pour être qualifié au championnat national.

Le Comité Technique Régional adressera une demande au Comité Technique National concernant la situation des coureurs inscrits au championnat régional initialement prévu à Pringy mais qui ne pourraient pas être présents à l'épreuve de La Ferté-sous-Jouarre. Cette demande vise à déterminer si une dérogation exceptionnelle pourrait être accordée. À ce jour, aucune décision n'a été prise et cette éventualité reste soumise à la réponse du Comité Technique National.

Il est précisé que les Comités Techniques Départementaux de chaque département d'Île-de-France auront la charge d'inscrire les champions régionaux ainsi que les coureurs sélectionnés pour le championnat national sur la plateforme de la CNS. Ces inscriptions devront être effectuées le 25 janvier au soir ou le 26 janvier en journée, le 26 janvier 2026 constituant le dernier délai pour la transmission des engagements au niveau national.

2️⃣ Désignation des bénévoles à récompenser – AG UFOLEP 77 du vendredi 27 mars 2026

Les clubs peuvent transmettre les noms de leurs licenciés UFOLEP « bénévoles » éligibles aux récompenses honorifiques pour l'assemblée générale du vendredi 27 mars 2026. Un mail parviendra aux associations 1 mois avant dans lequel un coupon réservé à cet effet, devra être retourné à l'UFOLEP 77.

Conformément au règlement UFOLEP (document « STATUTS_ET_REGLEMENTS UFOLEP 2019.pdf », page 21), les récompenses nationales sont décernées aux membres de l'UFOLEP qui se sont distingués par leur dévouement et leurs travaux.

L'article 35 précise que les récompenses honorifiques comprennent quatre degrés : le diplôme de reconnaissance, la médaille de bronze, la médaille d'argent et la médaille d'or.

Les délais minimums exigés pour l'attribution des récompenses, sauf cas exceptionnel, sont fixés à trois ans d'ancienneté pour le diplôme de reconnaissance, cinq ans pour la médaille de bronze, sept ans pour la médaille d'argent, puis sept ans pour la médaille d'or.

L'article 36 précise que le titre de membre d'honneur est accordé par le comité directeur national aux personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'UFOLEP nationale.

L'article 37 indique que la médaille d'honneur numérotée est destinée à récompenser les animateurs et dirigeants de l'UFOLEP ayant au moins 25 ans de militantisme, titulaires de la médaille d'or depuis au moins cinq ans, ayant rendu des services insignes à l'UFOLEP.

L'article 38 prévoit la possibilité de remettre une plaquette de reconnaissance.

3️⃣ Point sur les sélections pour le championnat nationale de cyclo-cross

Pour la catégorie des 60 ans, sept coureurs sont recensés pour six places disponibles au championnat national cyclo-cross. Monsieur Grazianni du club de la Pédale fertoise est désigné en tant que suppléant.
Pour les autres catégories, le nombre de coureurs engagés ne dépasse pas le quota des six places prévues.

4️⃣ Point sur le challenge Cyclo-cross

Laurent transmettra les résultats du challenge cyclo-cross à jour très prochainement.

5️⃣ Cyclosport 2026 – Calendrier et organisations

Concernant le calendrier des courses cyclosport pour l'année 2026, les dates suivantes reste disponibles pour l'organisation d'épreuves : les 8 et 15 mars, le 21 et le 28 juillet, ainsi que le samedi 4 avril 2026.

Le club du Mée doit proposer deux co-organisations. Le club de Faremoutiers est actuellement en attente d'une organisation.

6️⃣ Championnat de Seine et Marne 2026 Cyclosport

L'organisation du championnat départemental cyclosport est confirmée pour le 17 mai 2026 à Sourdun. Une demande de dérogation sera adressée au niveau national, la date préconisée initialement étant le 10 mai.

La coupe pour le prix d'équipe sera prise en charge par le Comité Technique Départemental.

Il est prévu la création d'une catégorie spécifique pour les 11/12 ans sur les championnats, avec remise de récompense uniquement si l'encadrement est assuré par le club et par des adultes auprès des enfants.

Une catégorie « plus de 70 ans » sera également créée, avec remise de maillot.

Une demande pour obtenir le système de classement électronique sera adressée à l'UFOLEP. Deux départs seront mis en place sur les épreuves concernées.

Quatre courses seront nécessaires pour être qualifié au championnat départemental.

Concernant l'épreuve régionale, la position défendue auprès de la CTRS sera celle de cinq courses pour la qualification sans le championnat départemental.

7️⃣ Modification du règlement Cyclosport de Seine et Marne

Les modifications du règlement cyclosport départemental sont en attente du règlement régional avant toute adaptation définitive.

8️⃣ Maillots et médailles

Un devis a été établi pour compléter les dotations en maillots et médailles pour les prochains championnats, pour un montant de 1 440 euros.

Il est également prévu de récupérer les maillots donnés lors du championnat national (quarante candidats environ).

9️⃣ Challenge individuel et par équipes

Un retour d'expérience sur les challenges 2025 a été présenté.

Une simplification des règles et des points attribués est envisagée, en s'inspirant notamment du modèle mis en place dans le département du Loiret. L'objectif étant que l'attribution des points soient compréhensible par le plus grand nombre

Il serait nécessaire d'obtenir des lots pour récompenser les premiers des challenges dans chaque catégorie, en sollicitant l'UFOLEP et/ou les magasins de cycles.

🔟 Gestion financière

Les cartons de cyclo-cross ont présenté une recette de 708 €.

À l'issue de l'exercice 2025, un solde positif d'environ 400 € est constaté.

1️⃣1️⃣ Demandes de descentes de catégorie

Il est rappelé que les descentes de catégorie ne sont pas automatiques et doivent faire l'objet d'une demande auprès de la CTD.

Le coureur RENAULT est maintenu en 3e catégorie avec ses points de pénalité. Une surveillance particulière sera effectuée sur ses résultats lors des courses de la saison 2026.

La demande suivante a été validée : Monsieur Yannick BEVRE, âgé de 60 ans, ancien licencié UFOLEP 3e catégorie et FFC D4, dont le dernier engagement remonte à 2019, sollicite une reprise de licence en UFOLEP 4e catégorie à la suite de graves problèmes médicaux. Il a notamment subi une opération lombaire en 2021, bénéficie d'une reconnaissance MDPH et a connu une longue période de rééducation et d'arrêt de travail.

Au sein de la CTD 77, les avis exprimés sont favorables à la reprise en 4ème catégorie

1️⃣2️⃣ Points administratifs et divers

Le paiement du nom de domaine « cyclosport-ufolep77.fr » a été effectué. Il conviendra d'examiner s'il est opportun de maintenir ce nom de domaine l'année prochaine ou de conserver uniquement le lien Google Site.

Le site Affilique permettant la prise de licences est désormais clos. La plateforme Ligueasso prend désormais le relais pour les démarches de licences (son ouverture est imminente).

Concernant l'assurance 2026 et les attestations correspondantes, celles-ci sont en attente de transmission par MARSH, en faisant la demande directement : assurances.ufolep@marsh.com en indiquant le numéro d'affiliation.